

# Territoires de Projets

La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays

■ **Interview d'un Développeur**  
Jérôme Clément - Pôle territorial du Perche  
page 4

■ **Interview d'un Partenaire**  
Jean Deysson - France Urbaine  
page 7

■ **Projet de territoire**  
Une mutuelle à l'échelle du Pays Ruffécois  
page 10

■ **Analyse**  
Contrats de Ruralité  
page 13

Association  
Nationale des  
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des  
Pays



Pôles / Pays / Territoires de projet



Numéro° 01  
Hiver 2018

# Edito

## Raymond Vall, Président de l'ANPP

### Nouvelle année, nouveaux projets !

L'année 2017 a été riche en réformes et en nouveaux programmes pour les Territoires de projets.

**L'ANPP a naturellement été fortement mobilisée pour ses adhérents sur plusieurs thématiques :**

- Les contrats de ruralité bien sûr, initiés en 2016 sous le précédent gouvernement, dont un tiers est porté par des Pôles territoriaux et dont nous animons le Comité de suivi
- Les SDCI qui sont entrés en vigueur au 1er janvier 2017 et ont amené une soixantaine de Pays à se transformer en EPCI
- Le suivi des contrats de réciprocité
- Les turbulences liées au TéPCV, dont les actions conjointes ont permis d'obtenir la réaffectation de 75 millions d'euros
- Le suivi, ou surtout la mise en œuvre du programme LEADER, pour lequel nous nous sommes fortement impliqués
- Ou encore le suivi des politiques contractuelles régionales.



#### Sommaire

<b>Actu ANPP</b>	3
<b>Interview</b> de Jérôme Clément, Directeur du Pôle territorial du Perche	4
<b>Partenaire</b> : Enedis, accompagner les territoires dans la transition énergétique	6
<b>Interview</b> de Jean Deysson, Conseiller cohésion territoriale, France urbaine	7
<b>Sécurité Numérique</b>	9
<b>Projet de territoire</b> : Une mutuelle à l'échelle du Pays	10
<b>Juridique</b> : vos questions... et nos réponses	12
Pays, PETR et <b>contrats de ruralité</b>	13

#### Ainsi qu'en temps forts pour porter la voix des Territoires de projets :

- Les Rencontres Techniques des Pôles territoriaux et des Pays les 25-26 septembre, ayant réuni 200 participants à Fleurance et Toulouse, sur la question des coopérations interterritoriales et des contrats de réciprocité
- La Conférence Nationale des Pôles territoriaux et des Pays du 23 octobre, au Sénat, où 200 élus et techniciens ont pu discuter avec les grandes institutions et entreprises partenaires des Territoires de projets, avec le soutien de M. Gérard Larcher et Mme Jacqueline Gourault
- Ce premier numéro de «Territoires de Projets» est aussi l'occasion pour nous, de partager avec vous quelques ambitions pour 2018, afin que **les Pays/ Pôles territoriaux et la ruralité soient davantage entendus et reconnus par les pouvoirs publics** :
- La tenue des prochains EGPP, les 8 et 9 Octobre 2018, à Nancy
- La reconduction des conventions avec nos deux partenaires historiques, que sont la Caisse des Dépôts et le CGET, et le développement de nouveaux partenariats, notamment avec la Banque de France, l'Agence France locale ou encore ENEDIS et Casino
- La participation de l'ANPP à la Conférence nationale des Territoires.

Merci pour votre confiance.

*Raymond Vall*

Edité par l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP)  
22 rue Joubert, 75009 PARIS  
Directeur de la publication : Raymond Vall, Président de l'ANPP  
Directeur de la rédaction : Michael Restier, Directeur de l'ANPP  
Rédacteur en chef et mise en page : Grégory Huyghe, Chargé de mission ANPP  
Pour nous contacter :  
01.40.41.84.13 / [contact@anpp.fr](mailto:contact@anpp.fr) / [www.anpp.fr](http://www.anpp.fr)



# Actu ANPP

## CPIE et Pays/Pôles territoriaux travaillent de concert

Les Pôles territoriaux, les Pays et les CPIE : des proximités territoriales favorables aux projets co-construits !

Signée le 8 Mars 2017, une convention lie l'ANPP et l'Union Nationale des CPIE dans le but de renforcer le dialogue, de développer l'interaction et le rapprochement des réseaux sur des thématiques communes.

L'ANPP et l'Union nationale des CPIE ont réalisé la cartographie de leurs territoires respectifs et ont le plaisir de vous la communiquer ([télécharger >>](#)). Vous trouverez ensuite les coordonnées du CPIE via ce [lien >>](#).

Vous êtes invités à vous saisir de cette cartographie tout particulièrement sur le sujet de la gouvernance alimentaire en territoires

## Club «Territoires et Parlementaires»

A la suite du renouvellement des deux Assemblées, l'ANPP a réuni son Club «Territoires et Parlementaires» ce mercredi 15 Novembre, à l'Assemblée nationale. Ce Club est présidé et animé par Frédéric REISS, Vice-président de l'ANPP, Député du Bas-Rhin et Président du Pays de l'Alsace du Nord.

A l'ordre du jour de cette réunion, de nombreux sujets ont été abordés, notamment le devenir des Pôles territoriaux et des Pays, les différents outils portés par ces derniers, dont les contrats de ruralité et les TéPCV. Unaniment, les Parlementaires présents ont partagé le constat d'un nécessaire maintien de ces dispositifs.

Ensuite, ont pu être traités et renforcés des sujets tels que la contractualisation régionale, la coopération interterritoriale, les fonds européens ou encore la future Agence Nationale. Cette dernière suscite d'ailleurs de nombreuses interrogations, tant sur le périmètre d'action qui lui serait confié, que les fonds gérés ou l'ingénierie qui lui sera dédiée.

Au terme d'une heure et demie d'échanges, il a été convenu de faire une prochaine réunion début 2018, afin de prolonger les débats, et notamment pour faire un point sur les travaux de la «Mission d'information commune sur la préparation d'une nouvelle étape de la décentralisation en faveur du développement des territoires», qui a auditionné l'ANPP le 16 Novembre.

## L'Alliance des territoires en pratique

Comme nous vous l'avons annoncé, l'ANPP et France urbaine ont signé en janvier 2017 une convention visant à renforcer leurs actions communes au service de «l'Alliance des Territoires» par une coopération équilibrée entre leurs adhérents.

Cette action conjointe vise à amplifier les synergies et les réciprocités entre territoires, au bénéfice de l'ensemble des habitants. En effet, le Pacte Etat Métropole se décline pour chacune d'elle en Pactes métropolitains d'innovation, tous signés fin 2016 pour les 15 premières métropoles (pour l'heure seuls les volets coopération seront étendus aux 7 nouvelles).

Afin de faciliter vos échanges avec vos voisins métropolitaines, veuillez donc trouver les [15 Pactes métropolitains d'innovation >>](#), ainsi que les coordonnées des [22 référents techniques >>](#) au sein de chaque métropole, en charge de la problématique des coopérations interterritoriales.

## Adhésion 2018 / Fiches renseignements 2018

[Page adhésion >>](#) / [Questionnaire en ligne >>](#)

# Interview de Jérôme Clément, Directeur du Pôle territorial du Perche

## Une courte biographie, présentez-nous votre parcours ?

Je suis Directeur du Pôle territorial du Perche (61 communes, 45 000 hab) qui se situe en région Centre-Val de Loire, dans le département de l'Eure-et-Loir.

D'origine bretonne, je suis titulaire d'un DESS « Aménagement du territoire et Gestion des Collectivités ».

Ceci m'a amené à travailler au sein d'un bureau d'études, puis d'une collectivité, et enfin le Pays dont je suis le directeur depuis 2006. Le PETR créé en 2016 compte une équipe d'une dizaine de personnes qui s'étoffe au fur et à mesure des compétences transférées au Pôle par les 3 communautés de communes.

## Pourquoi avoir choisi de travailler dans un Pays / Pôle territorial ?

J'ai démarré ma carrière au sein d'une Communauté de Communes. Cette expérience a été très formatrice mais en raison d'une équipe réduite à l'époque, il était difficile de parler « stratégie » et « projet de territoire », notions parfois galvaudées mais auxquelles je crois beaucoup en matière d'aménagement.

Les Territoires de projets façonnent et utilisent énormément l'intelligence collective notamment sur la base d'un partenariat public/privé. Au sein d'un Pays les thématiques de projets et les méthodes de travail ne sont jamais les mêmes d'une année sur l'autre..

*« La structure PETR permet, il me semble, de garder cette logique d'intelligence collective avec les acteurs locaux, adossé désormais au cadre beaucoup plus opérationnel d'une communauté de communes. »*

## Une journée typique, pour vous, c'est quoi ?

On peut scinder mon activité en trois avec un tiers consacré à la gestion d'équipe, un deuxième tiers consacré à la stratégie, au projet de territoire et à la contractualisation, en enfin un dernier tiers sur le montage de projets et le suivi thématique.

J'ai à la fois un rôle de directeur et de chargé de mission. J'essaie de préserver ce rapport direct aux projets, le contact avec le terrain et les partenaires.



## Quels sont vos « gros dossiers » du moment ?

Il faut d'abord rappeler que si le Pays du Perche existait depuis 40 ans, le PETR n'a pris le relais que depuis un an et demi.

Il a donc été nécessaire de concrétiser la plus-value du PETR pour les communautés en rapport avec les transferts de compétences opérés. La première année d'existence du Pôle a donc été très intense (notamment du fait de la création du nouveau syndicat et de la dissolution du précédent, le lancement du SCoT et en parallèle de l'étude foncière, l'élaboration et la signature d'un Contrat de Territoire avec la Région, le lancement de LEADER, l'élaboration et la signature du 1er Contrat de Ruralité en France et le travail en transversalité sur la revalorisation des centres anciens...).

Parallèlement à la montée en puissance du Pôle en matière économique, nous terminons la définition d'un plan d'actions sur la revalorisation du commerce local.

Un autre chantier important porte sur le lancement du Plan-Climat Energie Territorial, déjà amorcé depuis quelques années avec la plateforme de rénovation énergétique et de l'habitat, les labellisations « mission régionale Bois/énergie » et TEP CV, et puis récemment la candidature au Contrat d'Objectifs Territorial ENERGIE (COT).

Le PETR a aussi la compétence « Promotion touristique », axée sur le management des Offices de Tourisme en préfiguration d'un Office de Pôle. Le territoire élabore d'ailleurs actuellement avec 3 territoires partenaires son propre Guide du Routard et travaille à la création d'un site internet pour mettre en

marché notre destination touristique.  
Un autre sujet important est la recherche de financements alternatifs sur le sujet du numérique pour pallier aux problèmes rencontrés avec les fonds LEADER.

### **Pays/Pôle et EPCI, quelle relation ?**

Le couple communautés/Pays est important, son efficacité dépend avant tout de l'entente entre les élus, mais pas seulement.

Dans cette optique nous avons mis en place un réseau des DGS (aussi ouvert aux anciens DGS devenus DGA avec la réforme territoriale) pour leur permettre d'être des acteurs privilégiés dans la relation aux communautés. On est plus en prise directe avec les préoccupations des communautés tandis que nous les amenons à avoir une vision plus territoriale. Ils peuvent aussi avoir des idées de sujets à mutualiser pour y apporter une réponse commune. Pour le Pôle c'est un bon moyen de s'assurer d'être en accord avec les principaux maîtres d'ouvrages.

### **Un moment fort / marquant que vous retiendrez ?**

L'année 2016 s'est révélée assez intense (voir plus haut), l'ambiance était « start-up publique », une année satisfaisante pour les élus et techniciens.

### **Un moment décevant qui vous a marqué ?**

La période post-loi RCT, avec les SDCI, a été assez difficile. Elle a été une période critique pour les Territoires de projets.

En raison des fusions contraintes pour les communautés, on ne parlait plus beaucoup du territoire. Les élus se sont interrogés sur l'utilité du Pays et ont refondé leur pacte de coopération avec la création du Pôle

Le travail durant cette période précédant le PETR a été inconfortable et dans un climat d'incertitude. Il a été difficile de mener des projets de fond.

### **Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?**

Le PETR est un outil intéressant.

*« Avec le Pays on exerçait des missions, avec le PETR on exerce des compétences. Il y a un réel « virage » technique pour nos structures dites de « Projets. »*

On sent aujourd'hui un effet de balancier en faveur de la ruralité (Contrat de Ruralité, TEP CV, Systèmes alimentaires locaux, Contrats locaux de santé etc ...) même si il reste encore beaucoup à faire. Plus globalement, il y a de nouveau une prise de conscience des différentes fonctions d'un territoire, et la relation ville-campagne me semble de mieux en mieux abordée.

C'est aussi le moment pour les territoires ruraux de ne pas laisser passer certains « trains ».

Le numérique va avoir un impact sur la relation ville-campagne, ainsi que les nouvelles mobilités.

Les Territoires de projets ont encore leur utilité. S'ils devaient être remis en cause, il serait nécessaire de veiller à maintenir cette culture de projets au sein des EPCI amenés à les remplacer.

Une lecture plus large de la taille des territoires devrait d'abord s'appuyer sur l'identité, les fonctions et les ressources et non seulement sur l'importance démographique comme cela a pu en être le cas avec les SDCI.

### **Et plus particulièrement sur les contrats de ruralité ?**

Le dispositif est perfectible bien sûr, mais il pose les bases d'un retour de l'Etat en matière de contractualisation. Pour les territoires ruraux ce n'est pas rien. Il faut maintenant consolider l'édifice au plan national, garder la logique d'appels à projets plutôt que saupoudrer, pour prioriser les territoires ayant une vraie démarche globale et coordonnée d'aménagement du territoire !

*« Pour cela, l'Etat doit aller au bout de la logique de départ et permettre enfin le financement d'une ingénierie dédiée... »*

Pour le Perche, nous avons eu la chance d'élaborer un contrat de façon réellement partagée avec les collectivités et les services de l'Etat. Il y a eu une grande confiance mutuelle et nous avons pu travailler en autonomie avec l'appui du sous-préfet, à la mise en place d'une stratégie et la sélection de projets visant la réhabilitation des centres anciens.

*Propos recueillis par Grégory Huyghe, chargé de mission ANPP*

# Enedis : accompagner les territoires dans la transition énergétique



Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité sur 95% du territoire, Enedis joue un rôle central dans le paysage énergétique français.

Notre présence sur les territoires, à une maille resserrée - 38 000 agents, 25 directions régionales et 88 directions territoriales - **est un gage de proximité avec chaque collectivité en France métropolitaine**. Il n'y a pas de territoire sur lequel Enedis n'est pas présent, pas de « territoire oublié » ; la péréquation tarifaire est l'instrument central de cette solidarité territoriale.

**Parce que développement local rime avec qualité des infrastructures de réseau**, Enedis a pour première exigence d'optimiser la qualité de la fourniture d'électricité, en relation avec les aménageurs et les élus. Compte tenu de la densité de population et de la structure historique du réseau (arborescent aérien), cette ambition repose sur des programmes ciblés et priorités, équilibrés entre zones urbaines et zones rurales, associés au développement des smart grids et à la modernisation des programmes de maintenance.

Pour cela, les investissements annuels s'élèvent à plus de 3Md€ depuis maintenant 5 ans, Enedis maintient par ailleurs durablement des capacités d'interventions rapides pour garantir un temps de réalimentation de 90 % des clients coupés en moins de 5 jours en cas d'aléas climatiques majeurs.

**Au-delà de son cœur de métier, Enedis accompagne en amont les initiatives de territoires de plus en plus ambitieux pour leur futur énergétique**. Cette volonté de transition énergétique est partagée par des territoires de tailles et d'organisations variées : pays, régions, PNR, EPCI... Elle nécessite des réponses aux nouveaux enjeux que sont notamment : l'optimisation de l'implantation des stations de recharge des véhicules électriques, l'appui aux collectivités dans leurs projets, tels que les éco-quartiers, le raccordement des installations de production d'électricité renouvelable, la mise à disposition d'un nombre croissants de données aux usagers, aux entreprises et aux collectivités pour leurs projets de territoires, etc.

**Enedis est ainsi au côté des acteurs des projets territoriaux pour les accompagner sous des formes variées** : projets d'autoconsommation collective de Forcalquier, La Brenne, Pays Vendômois ... mobilité électrique en communes rurales (smart charging en Champagne Ardennes), expérimentation de nouveaux modèles de réseaux de distribution intelligents adaptés au monde rural avec le projet Smart Occitania, nouvel outil d'intégration des ENR pour permettre, dans les Landes, un meilleur équilibre rural urbain entre productions décentralisées et consommations...

Le réseau donne aujourd'hui une nouvelle réalité aux ambitions territoriales. Enedis est fière de participer à cette belle dynamique.

*Pierre Guelman, Directeur des Affaires Publiques d'Enedis*  
Vous pouvez retrouver l'Open Data d'Enedis sur : [data.enedis.fr](https://data.enedis.fr)

# Interview de Jean Deysson, Conseiller cohésion territoriale, France urbaine



## Un mot sur votre parcours ?

J'ai effectué une classe préparatoire littéraire option Histoire et Géographie avant d'intégrer la promotion 2011 du Master « Stratégie territoriale et Urbaines » de l'École Urbaine de Sciences Po. A la sortie de mes

études, j'ai intégré l'équipe de l'Association des communautés urbaines de France pour travailler sur deux projets émergents : la création de l'Agence France Locale (*ndlr* : créée en 2013) et le lancement du réseau national des pôles métropolitains, qui venaient d'être créés par la loi du 16 décembre 2010. L'ACUF et l'Association des maires de grandes villes de France ont fusionné pour former France urbaine le 1er janvier 2016.

## Pourquoi France urbaine ?

France urbaine regroupe les élus des métropoles, des grandes communautés et villes. Elle participe à la structuration du monde urbain et à l'attractivité de tout son territoire. Sa légitimité la prédispose à entretenir de nombreux contacts avec l'exécutif et le Parlement, avec lesquels elle collabore au quotidien dans le but de défendre les intérêts des territoires et des citoyens.

« France urbaine est aussi pleinement consciente de la responsabilité des territoires urbains vis-à-vis de l'ensemble du pays et de ses habitants. »

Les élus ont souhaité concrétiser le concept d'Alliance des territoires et France urbaine s'attache donc à créer, renforcer les outils qui permettent de faire vivre les réciprocitys entre l'ensemble des territoires. C'est donc un lieu où se construisent les coopérations dont notre pays a besoin.

## Pour vous, quelle est la place des Métropoles dans les politiques d'aménagement du territoire ?

Le 1er décembre 2017 s'est tenue à Strasbourg la Conférence des métropoles, instituée par le Pacte Etat-métropole du 6 juillet 2016. Elle s'est réunie à l'occasion du cinquantenaire de

l'Eurométropole de Strasbourg, qui fait partie des 4 premières communautés urbaines créées par la loi de 1966 (avec Bordeaux, Lille et Lyon).

Il est passionnant de voir la manière dont ces intercommunalités ont évolué en l'espace de 50 ans : d'abord espaces de gestion de services techniques, elles ont progressivement vu leurs responsabilités renforcées en matière de stratégie territoriale, de relation aux habitants et de cohésion sur un périmètre plus large que leurs frontières administratives.

C'est le principe même de l'Alliance des territoires : envisager le développement des territoires de manière interdépendante et complémentaire, et dépasser les clivages artificiels urbain/rural pour agir de manière concrète au bénéfice des habitants, en leur garantissant partout l'accès au pacte républicain.

Leur place est donc double : ce sont bien sûr des moteurs économiques qui portent une bonne part du développement de notre pays, mais ce sont aussi des territoires qui ont une responsabilité élargie vis-à-vis de leur environnement territorial. Comme l'a rappelé le Ministre de l'Intérieur lors de sa venue à Strasbourg le 1er décembre, « la bonne santé des métropoles dépend non seulement leur développement propre mais aussi celui des territoires qui les entourent ».

Et puis ce sont également des laboratoires dans lesquels se construisent des réponses aux défis de demain, pour la simple et bonne raison qu'elles sont confrontés à des défis partagés par toute notre société mais qui s'expriment sur leur territoire avec une intensité particulière : transition énergétique, concentration de la précarité, enjeux de mobilité, logement, cohésion sociale, etc.

## Quel est le rôle que les Métropoles ont à jouer dans les années à venir ? A quels enjeux devront-elles répondre ?

Continuer à assumer cette double-responsabilité tout en ayant les moyens de le faire. La compétitivité des métropoles doit profiter à tous, mais elle se construit également avec tous. Comme l'indiquait Jean-Luc MOUDENC, Président de France urbaine, Président de Toulouse Métropole, lors de la signature du Pacte Etat-métropole le 6 juillet 2016 à Lyon « les métropoles sont

*un bien collectif, leur développement une responsabilité partagée ».*

Il y a des sujets institutionnels clairement posés et mis sur la table, dont la relation au département ou la question du suffrage universel direct. Nos élus sont aussi particulièrement attachés à la possibilité d'expérimentation sans généralisation, pour pouvoir agir de manière adaptée à chaque contexte territorial.

### **Le concept d'Alliance des territoires, comment le définiriez-vous ? Origine et avenir.**

L'Alliance des territoires est ce qui permet de garantir à l'ensemble de nos habitants l'accès aux mêmes opportunités, garantissant ainsi ce qu'André ROSSINOT, Secrétaire général de France urbaine et Président de la métropole du Grand Nancy, nomme la « République des territoires ». Cela suppose donc que tous les territoires travaillent ensemble, construisent un projet commun et organise des réciprocity gagnant-gagnant.

C'est ce qui a poussé les élus à créer les pôles métropolitains, et à renforcer le volet interterritorial du Pacte Etat-métropole pour l'avenir. Le Ministre de l'Intérieur a ainsi confirmé, lors de la Conférence de Strasbourg, que les projets de coopérations métropoles – territoires voisins, continueraient d'être accompagnés par le Gouvernement. Elle est construite pour et à partir des habitants, et constitue une réponse alternative au mythe de l'égalité des territoires.

### **Pour France Urbaine, qu'est-ce qu'un Pays / Pôles territorial ? Quel regard des métropoles sur cette structuration territoriale ?**

*« Pour construire l'Alliance des territoires, il faut construire la convergence des projets de territoire. »*

France urbaine a développé une réflexion sur ce point : « Du projet partagé au contrat qui engage ». Chaque territoire doit être en mesure de formaliser un projet démocratique, de le confronter avec le projet des autres collectivités publiques et d'identifier ensemble une feuille de route collective.

Les Pays et PETR sont donc des interlocuteurs de premier plan puisqu'ils constituent des espaces de projet et de contractualisation. Ce sont donc des partenaires naturels dans la concrétisation de cette Alliance des Territoires. Par exemple les contrats de réciprocité entre la Métropole de Brest et le Pays Centre Ouest Bretagne, ou entre la Métropole de Toulouse et le Pays Portes de Gascogne.

Ils ont en commun avec les pôles métropolitains, par exemple, cette philosophie interterritoriale. Ce sont des outils complémentaires, qui n'ont pas vocation à être fusionnés en un statut unique mais articulés.

### **Quelle est votre perception des coopérations initiées entre l'ANPP et France Urbaine ?**

Ce sont les élus de France urbaine et de l'ANPP qui ont posé ce diagnostic commun et ont souhaité renforcer leurs modalités de travail dans cette perspective. La signature d'une convention entre les deux associations, pour promouvoir l'Alliance des territoires, a été une étape importante. L'élaboration des contrats de coopération métropolitaine initiés par les pactes Etat-métropole a aussi été un moment important de rapprochement.

### **Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?**

Le cinquantenaire de l'Eurométropole de Strasbourg nous a permis de mesurer le chemin parcouru et la montée en puissance et en responsabilité des intercommunalités urbaines. Il me semble que les dernières réformes ont renforcé cette logique d'Alliance à travers la création des pôles métropolitains, le renforcement de l'intégration intercommunale, le renforcement du binôme région-intercommunalités.

Mais dans le nouveau contexte institué par la Conférence Nationale des Territoires, on voit bien que les enjeux d'autonomie financière et fiscale restent posés, que l'articulation horizontale des territoires (et non plus verticale et descendante) reste un enjeu.

*Propos recueillis par Grégory Huyghe,  
chargé de mission ANPP*

# Sécurité Numérique



La cybersécurité, ou sécurité numérique, est souvent aujourd'hui une thématique que les collectivités ont du mal à appréhender et qui ne fait pas suffisamment partie de leurs préoccupations.

Constat de diversité nécessaire : **les collectivités territoriales sont de tailles, de moyens, et d'organisations très différents**. Il est important de noter les différents degrés de numérisation, la stratification des collectivités et la multiplicité des acteurs présents. Les collectivités sont inscrites dans un processus de modernisation continue de leur administration et des services qu'elles délivrent.

**Elles sont au tournant de la numérisation de la « relation citoyen »** : l'e-administration est un axe important de la modernisation de l'action publique et répond à une demande effective des citoyens dans le cadre de l'e-démocratie. Cette transformation numérique induit de nouvelles menaces. L'aspect sécurité n'est généralement pas pris en compte dans les démarches de numérisation, qui sont orientées uniquement vers une recherche de présence.

**La problématique est de toucher et de sensibiliser des acteurs locaux souvent occupés et non acculturés à ces thèmes sécuritaires**, auxquels ils n'attachent que peu d'intérêt. Or ils le devraient tant les collectivités sont concernées par ces enjeux ; mais ces dernières ne sont pas les seules à penser qu'elles ne sont pas vraiment concernées et qu'elles n'ont rien à protéger. Cela s'explique par deux raisons majeures.

- La cybersécurité a pendant longtemps été vue comme un sujet purement « défense », au sens militaire du terme. Résultat, l'ensemble des acteurs économiques, privés ou publics, ne s'est pas approprié les enjeux de ce phénomène. On a vu avec les attaques récentes WannaCry, Petya, NotPetya que l'ensemble des secteurs économiques était touché : les entreprises comme Saint-Gobain, Renault, Maerks, les hôpitaux britanniques, les Universités grecques et italiennes... **Le nombre de cyberattaques croît de façon exponentielle**, avec un degré de viralité très fort, et coûte de plus en plus cher à l'économie mondiale, n'épargnant aucun secteur. WannaCry : 420 000 victimes, 174 pays touchés, 1 milliard de dollars pour les entreprises touchées.

- La deuxième raison réside dans le fait que la cybersécurité est souvent vue comme un sujet purement technique. Or elle repose aussi sur des éléments de management, d'organisation, de sensibilisation, de formation, juridiques, de relations avec l'ensemble de l'écosystème d'une organisation : sous-traitants, partenaires, clients... Elle repose aussi sur le facteur humain et à ce titre concerne l'ensemble des collaborateurs d'une structure : en matière de cybersécurité, **l'adage veut que le maillon faible se situe entre le clavier et la chaise**. Plus de 80% des incidents de sécurité relèvent d'une erreur humaine.

**Les collectivités sont vulnérables aux risques** : elles détiennent souvent des informations qui peuvent être très sensibles. L'enjeu sécuritaire sur ces thèmes est très fort. Les applications ou fichiers utilisés par les collectivités recensent de nombreuses informations sur les particuliers, administrés ou autres usagers. Leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est donc susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes ou à leur vie privée. L'altération des données ou des systèmes, leur destruction, leur chiffrement, ou leur vol par des personnes mal intentionnées est tout aussi problématique. Qu'est-ce qu'une donnée personnelle pour une collectivité ? Etat-civil, justificatifs de domicile, données fiscales, inscriptions en établissement scolaire, études foncières, projets de délibérations, schémas d'aménagement, documents budgétaires... Le respect des règles de protection des données à caractère personnel par les collectivités est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des usagers, mais aussi du personnel qui y travaille.

A ce titre la cybersécurité relève du niveau stratégique de toute organisation et se doit de faire l'objet d'une véritable prise en charge par le plus haut niveau hiérarchique, Comme aime à le dire Guillaume Poupard, Directeur Général de l'ANSSI : « **La cybersécurité est l'affaire de tous** ».

*Bénédicte Pilliet, Directeur fondateur de CyberCercle*

# Projet de territoire

## Une mutuelle à l'échelle du Pays



### Présentation du territoire :

Créé en 1979, le **Pays du Ruffécois** est un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural qui s'inscrit depuis de nombreuses décennies dans une démarche de partenariat et de mutualisation entre les acteurs communaux et intercommunaux du territoire.

Situé au Nord du département de la Charente, au contact des trois autres départements (Vienne, Deux Sèvres, Charente-Maritime), le Pays est situé en Nouvelle Aquitaine. Sa population totale est de 37 533 habitants au 1er janvier 2014, soit une densité moyenne de 36 hab./km<sup>2</sup> (Région : 69hab./km<sup>2</sup>). Les caractéristiques de cette population sont sa forte proportion de population âgée (taux de retraités supérieur à 37%) et précaire (taux de pauvreté de plus de 21% ; revenu fiscal médian de 16 450€ ; taux de population couverte par au moins un minima social : 11%). Il s'agit donc d'un territoire rural constitué de 88 communes réparties en 2 cantons et 2 Communautés de communes : CC Val de Charente (14 975 hab.), CC cœur de Charente (22 558 hab.).

### Origine du projet de mutuelle :

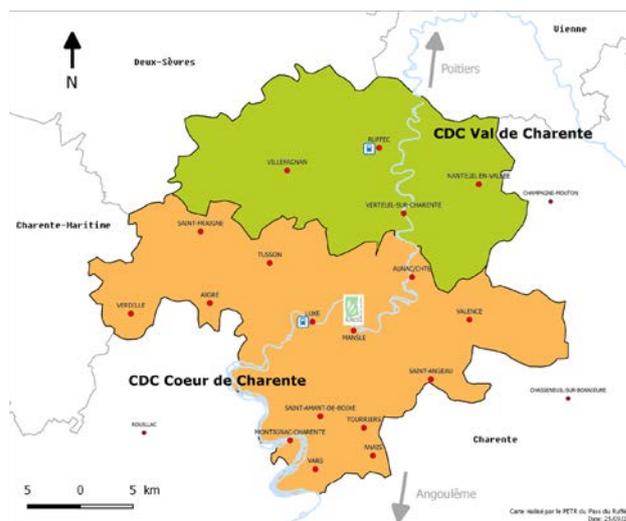
L'idée de mettre en œuvre une mutuelle communale sur le territoire du PETR du Pays du Ruffécois est venue de monsieur Croizard, maire de la commune de Mansle.

Conscient aussi des difficultés pour les populations les plus modestes d'adhérer à une mutuelle santé (en France, environ 4,5 millions de personnes ne peuvent y accéder, majoritairement pour des raisons financières) et désireux de venir en aide à ses habitants les plus démunis, il avait inscrit ce projet de mise en œuvre d'une mutuelle communale dans sa profession de foi lors des élections municipales 2014 avec pour idée que les habitants intéressés pourraient s'unir pour obtenir des conditions tarifaires nettement plus compétitives auprès de l'assureur sélectionné.

### Fonctionnement de la mutuelle :

Pour proposer des tarifs aussi attractifs, la mutuelle communale joue sur l'effet de groupe. La municipalité commence par sonder les habitants et recenser tous les foyers prêts à tenter l'aventure (l'adhésion à une

mutuelle communale n'étant évidemment pas obligatoire). Forte de cette clientèle potentielle, elle peut démarcher différents assureurs santé et mutuelles et sélectionner le professionnel qui saura proposer les meilleures conditions. À noter que ce travail de préparation peut être également confié à une association mandatée par la commune. Les conditions d'adhésion à une mutuelle communale sont très souples. Le seul critère retenu est celui de la domiciliation des adhérents, lesquels doivent résider sur le territoire de la commune. Hormis ce détail, l'adhésion est ouverte à tous, sans questionnaire médical ni conditions de ressources. Certaines communes, par souci



de simplicité, font le choix d'un contrat unique assorti d'un tarif unique. D'autres préfèrent proposer une sélection de formules adaptées à différents publics, comme les étudiants, les travailleurs indépendants et les retraités. Chaque formule, dans ce cas, dispose d'un tarif unique ou différencié par tranche d'âge.

Le gain de pouvoir d'achat pour un particulier, en cas de souscription à la mutuelle de sa commune de résidence, est assez difficile à estimer mais peut souvent aller de 30 à plus de 60%. Tout dépend en réalité de la qualité des conditions négociées par la municipalité et du profil de l'adhérent : si ce dernier payait une surprime importante auparavant en raison d'un historique médical défavorable ou d'activités à risque, il sera certainement gagnant en optant pour ce nouveau contrat de groupe.

Les travailleurs indépendants, traditionnellement mal lotis en matière de protection sociale, pourront trouver un intérêt particulier dans ces formules. Beaucoup de mutuelles communales sont en effet éligibles à des contrats de mutuelle Madelin, et donnent donc droit à des réductions d'impôt en contrepartie des cotisations versées.

La formule se veut enfin très séduisante pour les communes elles-mêmes. Elle ne coûte quasiment rien au budget municipal, hormis les mesures mises en œuvre pour communiquer l'initiative à la population (sauf si la municipalité fait appel à un courtier, qu'elle devra alors rémunérer).

#### **Pourquoi l'échelle Pays :**

Sensibilisés à la fragilité de leur population par le travail qu'ils mènent dans le cadre du Contrat Local de Santé, les élus du PÉTR du Pays du Ruffécois ont accepté d'étudier ce projet à l'échelle de ce territoire.

Ils ont ainsi fait deux constats principaux :

- Une forte proportion de leur population qui pourrait être intéressée par ce projet : un taux de chômage qui dépasse les 13% (taux départemental charentais : 9.9%), un taux de retraités supérieur à 37% (taux départemental charentais : 33%), un taux de pauvreté de plus de 21% (taux départemental charentais : 14.8%) ;
- Une organisation territoriale qui ne permettrait pas à la plupart des communes voire aux communautés de communes de s'organiser seules : 75 des 88 communes du PÉTR ont moins de 500 habitants

Les élus du PÉTR du Pays Ruffécois ont donc souhaité instaurer un projet de mutuelle communale à l'échelle des 88 communes afin de permettre à tous les habitants du Pays qui le souhaiteraient de bénéficier d'une solution solidaire en matière d'assurance.

#### **Modalités de mise en œuvre :**

Les salariés du PÉTR ne disposant pas non plus des compétences suffisantes dans le domaine du droit de la santé ainsi qu'en matière de négociation d'assurance, les élus ont fait le choix de se tourner vers une des associations qui ont vu le jour à l'échelle nationale pour accompagner les communes dans la mise en œuvre d'une mutuelle communale.

Ils ont choisi ACTIOM « Actions de Mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat »,

association d'assurés, qui revendique 1 396 communes adhérentes, plus de 8 000 contrats signés et plus de 10 000 personnes assurées (avec les ayants droits) en septembre 2016.

Cette association a été créée le 6 mai 2014 par trois professionnels spécialisés en couverture santé-prévoyance et la volonté d'élus locaux souhaitant favoriser l'accès aux soins de santé pour leurs administrés.

Le PÉTR étant le premier de France à conventionner avec l'association ACTIOM, il a fallu proposer aux juristes de l'association une convention qui corresponde au fonctionnement de ce territoire supracommunautaire.

#### **Originalité de la démarche :**

Le PÉTR du Pays du Ruffécois est le premier PÉTR de France à avoir initié une démarche de mutuelle communale à une échelle supracommunautaire.

Ce choix d'échelle supracommunautaire souligne que la solidarité territoriale est indispensable pour la mise en œuvre de projets innovants sur des territoires ruraux, faiblement peuplés et peu dotés en ingénierie.

Cette initiative solidaire innovante constitue un acte fondateur fort de mutualisation pour un accès plus équitable à la santé et pour le pouvoir d'achat de tous les habitants du Pays du Ruffécois.

#### **Bilan de l'action :**

Au cours des 2 années écoulées, des permanences ont eu lieu sur les 6 communes les plus importantes du territoire (Villefagnan, Ruffec, Vars, Saint Amant de Boixe et Aigre). Le bilan quantitatif au 20 novembre 2017 :

- 18 contrats signés,
  - 31 personnes couvertes
  - 68 ans de moyenne d'âge actuelle (à relativiser en fonction de l'âge des conjoints bénéficiaires sur les contrats),
  - Un gain en pouvoir d'achat de + de 700 € (économie la plus importante représentant 44 % d'économie) à garanties équivalentes.
- Les élus sont attachés à ce projet permettant aux populations les plus fragiles de bénéficier d'une couverture santé de qualité et très accessible.

*Mélanie Moreau, Directrice du Pays Ruffécois*

# Juridique : vos questions... et nos réponses

## **Un PETR peut-il réaliser des prestations de services pour des entités non membres, telles que des communes ou d'autres EPCI ?**

Oui. L'intervention d'un PETR en tant que prestataire de services » pour une entité non membre est, dans son principe, possible (par exemple sur le fondement des articles L. 5211-56, L. 5111-1-1, L. 5221-1 du CGCT), mais, attention, une telle intervention suppose la réunion de plusieurs conditions cumulatives.

1° Principe de spécialité oblige, le PETR doit, d'une part, être expressément habilité par ses statuts à intervenir hors de son territoire, et, d'autre part, l'objet de la prestation doit présenter un rapport avec les compétences légales et statutaires du PETR (condition parfois appréciée strictement par les services de l'Etat...).

2° Une telle intervention doit en outre donner lieu à la passation d'une convention en précisant les conditions, et, attention, si des échanges financiers sont prévus, il faut impérativement se poser la question du respect des règles de la commande publique pour se prémunir du risque de contentieux administratif et pénal notamment (des exemptions sont toutefois possibles à certaines conditions).

3° Enfin, au stade de la réalisation de la prestation, il faut prévoir un budget annexe pour le PETR.

## **Peut-on « mutualiser » un conseil de développement ?**

Oui. Le conseil de développement est obligatoire dans les EPCI FP de plus de 20 000 habitants (art. L. 5211-10-1 CGCT), dans le cadre desquels il est soumis à une obligation de parité depuis la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, et dans les PETR (art. L. 5741-1 IV CGCT). Deux cas de figure sont à distinguer.

1° Un conseil de développement peut être mutualisé entre différents EPCI FP, car l'article L. 5211-10-1 du CGCT le prévoit expressément, sous réserve de délibérations concordantes des conseils communautaires :

2° Concernant la mutualisation d'un conseil de développement entre un PETR et ses membres, aucune disposition ne le prévoit expressément. Une telle mise en commun apparaît néanmoins, en droit, possible, dès lors que les statuts du PETR le prévoient, et que les EPCI FP membres en sont d'accord, sous réserve, bien sûr, de respecter l'ensemble des règles applicables tant aux conseils de développement des PETR que des EPCI FP. En pratique, une telle mutualisation peut se traduire par la mise en place, au sein du conseil de développement, en plus des commissions thématiques classiquement observées, des commissions territorialisées à l'échelle des EPCI FP de plus de 20 000 habitants, à réunir au moins une fois par an.

## **Le salarié d'un pays constitué sous forme associative peut-il solliciter un congé de mobilité en application des articles 33-2 du décret du 17 janvier 1986 ou 35-2 du décret du 15 février 1988 ?**

Non. L'article 33-2 du décret du 17 janvier 1986 prévoit effectivement qu'un agent non titulaire en CDI peut solliciter, sous réserve des nécessités de service, un congé de mobilité, sans rémunération, pour une durée maximale de trois ans renouvelable, dans la limite d'une durée totale de six ans, dans les conditions prévues par lesdits articles.

Mais ces dispositions ne s'appliquent qu'aux agents contractuels, notamment, de l'Etat et des collectivités territoriales, et non aux salariés de droit privé d'un pays association loi 1901. Pour ces derniers, ce sont vers les dispositions du droit du travail qu'il faut se tourner, le « congé de mobilité » étant réservé à certaines conditions, aux entreprises de plus de 300 salariés ayant engagé une procédure de licenciement économique, et le « congé sans solde », accordé par accord entre l'employeur et le salarié, n'étant pas expressément prévu par le code du travail, seules certaines conventions collectivités s'y référant.

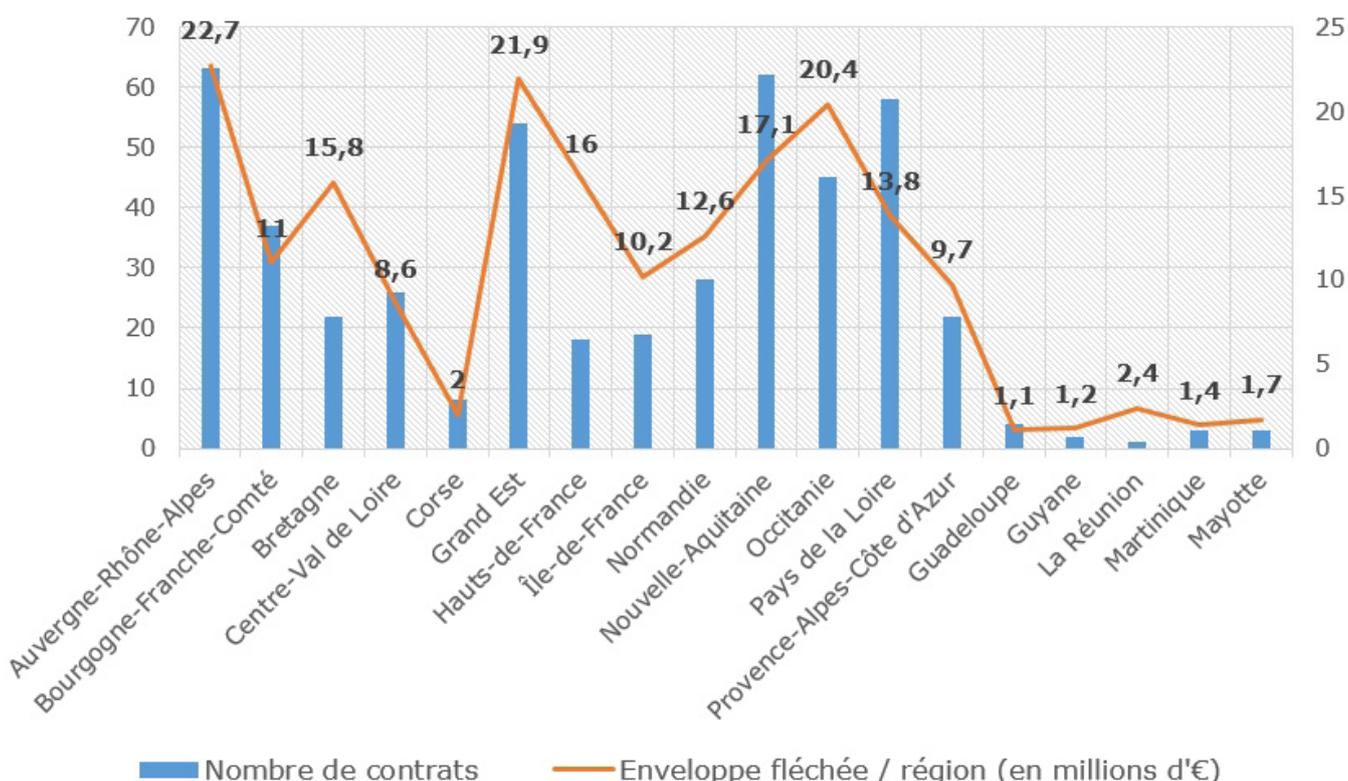
*Michaël RESTIER, Directeur de l'ANPP &  
Anne GARDERE, Avocate au Barreau de Lyon  
[anne.gardere.avocat@gmail.com](mailto:anne.gardere.avocat@gmail.com)*

# Pays, PETR et contrats de ruralité

Pour les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et les Pays, le contrat de ruralité offre la possibilité de développer le projet de territoire du porteur du contrat en concertation avec les représentants de l'Etat et de l'ensemble des partenaires locaux. Il permet également de mettre en valeur la stratégie du territoire et de projeter un plan d'action structuré et hiérarchisé, en lien avec l'Etat et ses partenaires.

Cette première génération de contrats de ruralité couvre la période 2017-2020, soit 4 ans. Ils porteront ensuite sur une durée de 6 ans, adossée à la durée des mandats locaux et de la programmation des fonds européens, avec une clause de revoyure à mi-parcours.

Au 1er novembre 2017, 131 contrats de ruralité sont portés par un PETR ou un Pays - 94 par un PETR et 37 sur le périmètre d'un Pays. Les PETR se sont largement saisis du dispositif puisque, seuls 6 PETR ne possèdent pas de contrat de ruralité en 2017.



## Répartition régionale des contrats de ruralité et des enveloppes dédiées, ANPP

### Éléments chiffrés

Le nombre de contrats de ruralité identifié par le CGET et l'ANPP s'élève ainsi à 481. Mais leur répartition ne s'est pas faite de manière uniforme sur le territoire. Ce graphique (voir plus haut) présente la répartition régionale des contrats de ruralité, au regard de l'enveloppe financière régionale qui leur était attribuée.

### Une démarche partenariale

Le Conseil régional et le Conseil départemental ont naturellement été invités à contribuer à l'élaboration du contrat de ruralité et à en

être signataires, en lien avec leurs propres dispositifs de contractualisation à cette échelle de contractualisation.

« Il permet également de mettre en valeur la stratégie du territoire »

Par ailleurs, la démarche collaborative initiée invitait l'ensemble des partenaires naturels et historiques des PETR ou EPCI à contribuer

à l'élaboration du Contrat de ruralité : Caisse des Dépôts et Consignations, ADEME, établissements publics partenaires tels les Chambres consulaires ou les Agences de l'eau, bailleurs sociaux, opérateurs publics, associations, Banque de France...

« 94 contrats de ruralité sont portés par un PETR »

	PETR / Pays (échantillon sur 98% des contrats de ruralité portés par un Pays)	EPCI (échantillon de 20% des contrats de ruralité portés par un EPCI)
Nombre moyen des partenaires cosignataires au contrat de ruralité	3,5	2,3
Médiane des partenaires cosignataires	3	1
Absence de partenaires	10%	32%
Conseil Régional partenaire	64%	30%
Conseil Départemental partenaire	66%	50%
Caisse des Dépôts partenaire	53%	33%
Chambres consulaires	21%	4%
ARS	9%	11%

Enquête ANPP/AdCF "Bilan des Contrats de ruralité" (sur 127 PETR/Pays et 61 EPCI)

Les Pays et PETR ont su mobiliser davantage de partenaires que les EPCI pour soutenir la démarche partenariale initiée par le dispositif.

Une enquête a été adressée aux territoires porteurs d'un contrat de ruralité : l'ANPP, animatrice du comité de suivi des contrats de ruralité avec le CGET et l'AdCF, a souhaité porter les propositions des territoires de projet afin d'optimiser la mise en oeuvre des contrats de ruralité. L'analyse des résultats est en cours.

### Les contrats de ruralité font la promotion des projets portés par les territoires

L'ANPP a réalisé une typologie des projets remontés dans les contrats de ruralité : elle montre que les territoires ruraux partagent des orientations communes et permet de mettre en avant les grandes tendances de l'investissement public local. Malgré tout, chaque contrat de ruralité reste spécifique au territoire qui le porte et certains Pays et Pôles territoriaux ont su se distinguer par le caractère innovant des projets inscrits dans leur contrat.

### Financements

Chaque année, une convention financière entre les signataires définit les actions à

engager et prêtes à démarrer dans l'année et leur plan de financement. En 2017, 216 millions d'euros de FSIL devaient être spécialement alloués aux contrats de ruralité.

« Les contrats de ruralité ont également été l'occasion de mettre en avant la capacité d'innovation des Pays et PETR, autour de projets structurants pour les territoires. »

Mais le 20 juillet 2017, le Décret n° 2017-1182 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance paraît dans le Journal Officiel et annonce la suppression de 30% des crédits de cette deuxième enveloppe du FSIL. Une annonce fraîchement accueillie par les porteurs de contrats de ruralité, notamment pour ceux ayant déjà été signés. Le projet PLF 2018 prévoit, quant à lui, une enveloppe de 45 millions d'euros de crédits de paiement (CP) de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour financer les contrats de ruralité en 2018, et un financement de 10% de l'ingénierie de maîtrise d'ouvrage par action.

Etude réalisée par Audrey Mouy, chargée de mission ANPP en 2017

# Adhérer à l'ANPP

## Missions de fédération

## Echanges d'expériences



L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontres, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

## Missions d'accompagnement

## Soutien technique



L'Association organise des réunions d'information à destination des territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des notes d'analyse, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires, des notes méthodologiques.

## Missions de représentation

## Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics



Elle facilite les échanges d'information avec le CGET, les Ministères, Agences et Institutions concernées, les Conseils régionaux et Conseils départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projets et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et auprès des Parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat).

## Trois temps forts pour porter la voix des Territoires de projets

**EGPP** : Etats Généraux des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

**CNPP** : Conférence Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

**RTPP** : Rencontres Techniques des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

75

% de territoires adhérents

150

territoires rencontrés par an

Pour adhérer à l'ANPP >> <http://anpp.fr/anpp/adherer-a-lanpp/>

# NOS PARTENAIRES

## Partenaires institutionnels



## Fédérations d'élus



## Partenaires privés



## Partenaires médias



## Partenaires locaux

